

Édito



Encore et toujours déterminé.e.s ensemble !

Les premières semaines de cette année scolaire témoignent si besoin était de l'urgence d'une réorientation des politiques publiques et singulièrement s'agissant des services publics. Après une dissolution brutale, suivie de l'élection d'une nouvelle Assemblée Nationale qui témoignent d'un refus majoritaire d'une austérité budgétaire, le Président de la République a fait le choix de placer le nouveau gouvernement sous le patronnage du rassemblement national.

Le même qui tenait pour seul enseignement des législatives anticipées « la victoire du front républicain » a nommé un premier ministre issu d'un parti n'ayant pas appelé au front républicain et dont la durée de vie dépendra des gages donnés à l'extrême-droite.

C'est non seulement un mépris de plus à l'égard des citoyens qui se sont clairement exprimés mais aussi et surtout une mise en danger de notre vie démocratique avec le renforcement du sentiment d'inutilité des votes.

Dans ce contexte et alors qu'une violente austérité budgétaire est annoncée, difficile de ne pas se résigner. Pourtant, la formidable mobilisation du printemps dernier des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques a démontré d'une part notre capacité à nous faire entendre collectivement avec force et d'autre part la nécessité de construire ensemble une dynamique collective déterminée, combative mais aussi joyeuse et permettant de rompre l'isolement.

Si la victoire n'a pas été totale, loin de là, cette mobilisation a néanmoins permis de gagner une revalorisation indemnitaire non négligeable dans un contexte (déjà!) de coupes budgétaires.

Elle a également posé le sujet des personnels sociaux et de leur situation dégradée auprès du ministère et de l'ensemble des interlocuteurs que le SNUASFP FSU rencontre. Désormais nul n'ignore ce que font les assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social et la réalité des conditions de travail indignes.

A titre d'exemple, l'exclusion injustifiable des personnels sociaux exerçant dans le supérieur de cette revalorisation indemnitaire est identifiée par l'administration. Ces collègues, au même titre que celles et ceux du SSFE et du personnel se sont mobilisé.e.s au printemps dernier. Il est inacceptable de les laisser au bord du chemin et le SNUASFP FSU entend réparer cette injustice en appelant à une journée de grève le 21 novembre prochain.

Assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social du SSFE et du service social du personnel, rejoignons les ce jour là, montrons que nous faisons corps et que nous sommes solidaires les un.es avec les autres en refusant toute division espérée par notre ministère !

C'est évidemment insuffisant et dans le prolongement d'une année 2023-24, le SNUASFP FSU continue depuis cette rentrée de porter haut et fort la

voix des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social.

Plutôt que de résigner chacun.e de notre côté en nous repliant et en se laissant gagner par la sinistrose ambiante, le SNUASFP FSU entend au contraire amplifier les temps d'échanges et de construction collective avec vous : dans vos départements, dans vos académies, participez aux réunions du SNUASFP FSU, venez exprimer votre avis, vos préoccupations, proposez vos idées.

L'intelligence collective qui a permis ce mouvement du 22 mars dernier doit nous servir de guide : rassemblé.e.s nous sommes plus fort.e.s et nous savons nous faire entendre.

Le chemin sera long mais le SNUASFP FSU est convaincu que c'est le bon pour faire avancer les revendications des personnels sociaux.

Plutôt que de nous résigner, démontrons ensemble à quel point notre détermination ne faiblit pas et se trouve au contraire renforcée !



Brice CASTEL
Secrétaire Général

Dossiers de rentrée

Agenda social

Le SNUASFP FSU porte haut et fort la voix des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social !

En ce début d'année scolaire, le SNUASFP FSU continue son action résolue pour faire entendre les revendications des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur : rencontre avec des députés de la commission des affaires culturelles

et de l'éducation à l'Assemblée Nationale, groupe de travail à la DGESCO, audience à la DGRH du MEN, audience avec le conseiller éducation à la Présidence de la République, audience à la DGESCO...

Le SNUASFP FSU est présent partout où cela est possible pour porter la voix des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social. Le SNUASFP FSU construit ses interventions à travers de nombreux temps d'échange avec vous, tant

par les réunions syndicales départementales et/ou académiques que par des temps regroupant l'ensemble des adhérent.e.s du SNUASFP FSU en visio ou d'autres ouvert à toutes et tous comme la visio à destination des collègues du supérieur.

Continuons à construire ensemble en nous rassemblant largement, en débattant ensemble et en faisant entendre notre voix : plus nous serons nombreux-ses et plus elle portera fort !



Audience à l'Élysée
Mardi 8 Octobre

Le 8 octobre, le SNUASFP FSU a été reçu par le conseiller éducation à la Présidence de la République. Le SNUASFP FSU a insisté sur l'importance d'une politique ambitieuse pour répondre aux problématiques sociales des élèves, telles que les violences, le harcèlement, et le décrochage scolaire.

Le SNUASFP FSU a critiqué la mul-

tiplication des référents et des dispositifs, qui créent de la confusion et diluent les responsabilités des professionnel.le.s déjà débordé.e.s.

Le SNUASFP FSU a également rejeté le diagnostic selon lequel les professionnel.le.s ne peuvent pas travailler ensemble, rappelant que cela fonctionne bien quand les moyens sont suffisants.

Il s'est opposé à la mise en place d'un ensemble médico-social, soulignant l'importance de maintenir une identité professionnelle distincte et une présence forte dans les établissements scolaires.

Concernant les salaires, malgré une revalorisation indemnitaire obtenue grâce à des mobilisations, le SNUASFP FSU a dénoncé un déséquilibre entre les indemnités et les grilles salariales, ainsi que l'exclusion des personnels sociaux du supérieur.

Le manque d'attractivité des concours, avec seulement 77 % des postes pourvus en 2023, illustre la difficulté à recruter et fidéliser les personnels. Le conseiller n'a apporté aucune réponse concrète, se contentant d'évoquer les assises de la santé scolaire, sans s'engager sur les orientations ou les dates.



Audience à la DGESCO
lundi 14 Octobre

Le SNUASFP FSU aborde deux sujets principaux : l'avenir incertain de la santé scolaire, qui inquiète les professionnel.le.s du service social en faveur des élèves, et la politique sociale du ministère. La multiplication des référents, le recours à des intervenants extérieurs, et le manque de moyens créent de la confusion dans les établissements et fragilisent le service social.

Le SNUASFP FSU demande des décisions politiques fortes pour renforcer la présence d'équipes pluri-professionnelles dans chaque établissement et réaffirmer avec force la place des personnels sociaux. La DGESCO évoque les assises de la santé scolaire, dont l'objet sera pour partie de clarifier les missions des professionnel.le.s et d'améliorer la coordination.

Le SNUASFP FSU souligne que la véritable problématique réside dans le manque de moyens et de temps de présence, et critique les

solutions superficielles.

Concernant les référents, la DGESCO affirme qu'ils visent à renforcer la vigilance sur le bien-être des élèves, tandis que le SNUASFP FSU dénonce l'illusion donnée par une formation de quelques heures pouvant laisser croire qu'il est possible ainsi de se substituer aux personnels sociaux qui ont pourtant une formation exigeante de trois années. Enfin, le SNUASFP FSU alerte sur la pénurie de personnel, avec seulement 77 % des postes pourvus aux derniers concours.



Le SNUASFP FSU a présenté trois points clés lors de cette audience :

- Rémunération : le SNUASFP FSU a exprimé son insatisfaction concernant la revalorisation indemnitaire obtenue après la mobilisation de l'année dernière. Il a rappelé que l'attente porte surtout sur l'amélioration de la grille indiciaire, notamment l'écart avec la catégorie A type et les infirmières. Le syndicat dénonce aussi l'exclusion des personnels sociaux du supérieur et la proratisation des primes REP et REP+, demandant un versement intégral.

Enfin, le SNUASFP FSU rappelle la forte attente au sujet du CTI.

- Temps de travail et pause méridienne : Face à l'hétérogénéité des pratiques entre académies, le SNUASFP FSU a demandé une harmonisation nationale pour instaurer la journée continue, bénéfique pour les usagers.

- Service social du personnel : le SNUASFP FSU a alerté sur la dégradation du service social du personnel, qui repose sur l'engagement des professionnel.le.s, avec des risques d'épuisement. Il a demandé un renforcement institutionnel, notamment la création d'un poste de conseillère technique ministérielle à la DGRH. La DGRH a répondu avec prudence,

invoquant des contraintes budgétaires pour limiter les attentes sur la grille indiciaire, mais s'est dite ouverte à réfléchir sur les primes REP et REP+ ainsi que la revalorisation indemnitaire dans le supérieur. Concernant le temps de travail, elle reconnaît la nécessité d'une réflexion. Elle est favorable à l'amélioration du service social du personnel, mentionnant des travaux prévus pour 2025 sur la qualité de vie au travail.

Enfin, la DGRH a évoqué des évolutions possibles dans le cadre des assises de la santé scolaire, mais sans détails concrets, tout en rassurant le syndicat sur la décentralisation, qui n'est pas à l'ordre du jour.



Depuis la confirmation que les assistantes sociales exerçant dans l'enseignement supérieur sont les grandes oubliées de la revalorisation indemnitaire au printemps 2024, le SNUASFP FSU est à la manœuvre au niveau national où il dénonce dans chaque audience cette injustice inacceptable mais aussi dans les différents CROUS à l'instar de celui de Versailles ou de Montpellier.

Parce qu'il construit avec vous, suite à la visio ouverte à l'ensemble des AS et CTSS du supérieur, et devant le constat d'une volonté unanime d'exprimer la colère ressentie face à cette injustice, le SNUASFP FSU a déposé un préavis de grève pour le 21 Novembre et a proposé à l'intersyndicale d'organiser une journée de mobilisation pour faire entendre la voix de toutes les collègues au moment du débat sur la loi de finance.

AS et CT du supérieur exclues de la revalorisation indemnitaire



Continuons de nous mobiliser pour obtenir une augmentation indiciaire POUR TOUTES ET TOUS

A l'heure où nous bouclons cette revue, les échanges ont encore lieu en intersyndicale à ce sujet. Quoiqu'il en soit, le SNUASFP FSU continuera avec vous à exiger des avancées pour toutes et tous en refusant toute division entre services et cela commence par obtenir la même revalorisation indemnitaire pour toutes et tous !

Déterminé à ne rien lâcher, le SNUASFP FSU fait de ce point précis une revendication prioritaire pour que cesse enfin l'invisibilisation du travail essentiel mené par les assistantes sociales auprès des étudiants gravement touchés par la crise sociale et confrontés à des problématiques toujours plus complexes.



✓ UN DÉFI DÉMOCRATIQUE

Une dissolution expresse, un été sans gouvernement, une rentrée sans ministre de l'éducation nationale, un gouvernement sous menace constante de censure... Voici résumé en quelques mots l'abracadabrant contexte démocratique dans lequel nous évoluons depuis 4 mois.

Comment dans cette situation continuer à porter de manière efficace nos revendications ? Quelle stratégie adopter face à ce gouvernement ouvertement décidé à réduire les dépenses publiques ?

Comment peser dans le débat aujourd'hui, convaincre sur

le manque criant de postes et l'insuffisance de moyens pour les services sociaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, alerter sur le manque de reconnaissance de nos professions ?

Si l'on s'en tient au profil du gouvernement gageons que le rapport de force sera nécessaire et que nous ne serons écoutés que parce que nous martèlerons haut et fort l'importance du travail réalisé au quotidien par les assistantes sociales, tant dans leur rôle de prévention, d'accompagnement vers la réussite que de protection des jeunes en situation de danger.

Mais si l'on examine attentivement la composition à l'assemblée nationale, il devient aussi indispensable de reprendre le travail de fourmi pour rencontrer les différents députés et leurs groupes politiques pour leur expliquer toute la complexité et la richesse de nos missions et la nécessité de, enfin, nous donner les moyens d'agir dans l'intérêt général.

Dans cette période trouble, notre syndicat est déterminé à jouer tous ces rôles le plus efficacement possible pour parvenir malgré tout à faire progresser la profession.

Albine CAILLIE

T RAVAIL SOCIAL

Posture ou péril ? Quelle stratégie pour tirer les marrons du feu ?

« Pour cela je crois beaucoup à la santé scolaire, grâce à l'ensemble de ses acteurs médecins infirmières psychologues AESH assistantes sociales d'autres intervenants et comme médecin vous l'aurez compris cette cause me tient à cœur et je la prendrai à bras le corps avec toute ses difficultés » Anne GENETET, nouvelle ministre de l'Education nationale lors de son discours de passation

Par ces mots, la nouvelle ministre a donc placé au cœur de ses préoccupations le « chantier de la santé scolaire ». Véritable serpent de mer, il faut se rendre à l'évidence qu'il s'agit là d'un

dossier que le Ministère entend mettre au-dessus de la pile.

La première question qui s'impose « mais qu'entend-elle par santé scolaire ? » et à écouter la ministre poursuivre son discours sur l'école qui se « doit d'être le lieu de tous les bonheurs » (sic) puis évoquant son expérience « le médecin que je suis sera particulièrement attentif à une vision complète de la santé de l'enfant, santé physique et santé psychologique. L'école réussira pleinement quand l'enfant y sera épanoui par son corps et par sa tête », on reste perplexe.

Néanmoins dans ce dossier, nous n'hésiterons pas à rappeler nos

fondamentaux :

OUI les études montrent qu'un très grand nombre d'élèves ne vont pas très bien.

Les situations de mal être explosent dans nombre d'établissements scolaires.

Elles sont sans doute à relier à un climat assez anxiogène, des inquiétudes sur l'avenir, la place de écrans et des réseaux sociaux mais aussi l'état catastrophique de la médecine de ville et de la pédopsychiatrie.

A cela rajoutons une crise sociale qui ne cesse de sévir et des situations de vie de plus en plus complexe.

OUI l'école doit faire mieux. Et cela passera, quoiqu'en pensent ceux qui veulent couper dans les dépenses, par l'augmentation des moyens humains notamment dans le service social scolaire et dans le service social du personnel. Augmenter le temps de présence dans chaque établissement en créant des postes supplémentaires permettrait de mener à bien toutes nos missions tant en termes d'accompagnement individuel que d'actions collectives de prévention.

NON nous n'avons pas besoin de nouvelle organisation. Nous connaissons parfaitement notre place au sein de l'institution à l'articulation entre le scolaire et le social dans

un rôle de prévention mais aussi de repérage des situations de protection de l'enfance. Nous savons travailler en équipe pluri professionnelle et nous investissons pleinement notre rôle de conseiller technique que ce soit auprès des chefs d'établissement, des DASEN ou des Recteurs. Nous sommes déjà des personnes ressources, expertes dans les situations de protection de l'enfance, de lutte contre le harcèlement, de co éducation et de soutien à la parentalité...

DIRE CELA ne signifie pas que nous refuserons de dialoguer avec la Ministre. Au contraire nous sommes déterminées à lui apporter notre expertise dans ce dossier comme dans d'autres. Nous avons des propositions

à lui faire pour améliorer la prise en charge des élèves en souffrance ou rencontrant des difficultés sociales. Nous avons des propositions à lui faire pour améliorer le repérage des situations de protection de l'enfance notamment dans le 1er degré. Nous avons des propositions à lui faire pour améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail des agents.

Si les conditions du dialogue social sont réunies et que la Ministre s'engage réellement à améliorer les choses, nous porterons avec efficacité la voix des assistantes sociales de l'éducation nationale.

Albine CAILLIE

○ Formation et Haut Conseil du Travail Social

Le HCTS fait les frais des coupes budgétaires appliquées à la DGCS (direction générale de la cohésion sociale) qui a annoncé qu'il n'est plus possible de se réunir en présentiel : groupes de travail, commissions permanentes et assemblées plénières sont annoncées



uniquement en visio. Le manque de disponibilité de son président -également maire de Nancy - ne permet toujours pas de disposer d'un calendrier pour l'année à venir et réduit les temps de travail en assemblée plénière et commission permanente. Les inquiétudes sont grandes sur la réflexion et une production de l'ensemble des membres du HCTS dans ces conditions.

Le rappel par la FSU sur les fonctions de la vice-présidence devrait permettre de tenir les séances en l'absence de son président et ainsi permettre de disposer enfin d'un calendrier permettant à l'ensemble des membres du HCTS de plus se rendre disponible (notamment les représentants des personnels et des personnes accompagnées)

Réingénierie des diplômes : Alors que le Livre Blanc du HCTS ne mettait pas le besoin de réingénierie de la formation dans ces préconisations et formulait le besoin d'un groupe de travail avant toute position sur le sujet, la DGCS a continué de présenter en Conseil Supérieur de l'Education des textes modifiant un des diplômes de travail social (moniteur éducateur), un projet de licence Prévention autour de la protection de l'enfance en assemblée plénière du HCTS et la réingénierie des diplômes du travail social en commission professionnelle consultative.

Les associations professionnelles -ANAS, FNEJE, France ESF et France

Médiation- ont été consultées cet été sur ce projet de réingénierie tendant vers un diplôme unique de

travail social de niveau 6 avec 3/4 de formation commune et 1/4 de formation en spécialités.

C'est grâce aux échanges dans le collège des professionnels du secteur social et médico-social entre les représentant.es des

organisations professionnelles et des organisations syndicales que nous avons pu recouper ces informations inquiétantes pour l'avenir de notre formation et de notre profession, et qui à force d'insistance de différents membres du HCTS (dont la FSU) et de l'appui de son président, ont permis d'obtenir la proposition de la DGCS d'un groupe de travail sur la formation initiale et continue au sein du HCTS.

La réingénierie des formations tout comme la création d'un Institut du Travail Social n'étaient vraiment pas la priorité des préconisations du HCTS pour faire face à la situation de notre secteur mais apparemment la DGCS obéit à d'autres logiques. Il va falloir être attentive aux propositions et se préparer à pouvoir faire face à des projets qui détruiraient ce qui fait la richesse de nos différentes formations.

Nathalie Andrieux Hennequin

FONCTION PUBLIQUE

Restriction et/ou mauvaise gestion de Budget à la PJJ

500 postes de contractuel.les non renouvelés !!

Le 31 juillet 2024, en plein cœur de l'été, la Direction nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) a annoncé aux organisations syndicales représentatives des personnels de la PJJ des restrictions budgétaires importantes impactant la masse salariale. La DPJJ avait en effet pris la décision de réduire les effectifs des agents non titulaires sans préciser le nombre de personnels, les régions et les services concernés.

Ce n'est que progressivement, à travers des audiences régionales, que les organisations syndicales ont découvert l'étendue de ces restrictions et l'ampleur de leurs conséquences sur le fonctionnement des services et l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est déjà en grande souffrance du fait d'un nombre insuffisant de personnels. C'est le cas dans toutes les structures, et c'est encore plus

criant dans les structures d'enfermement où le manque de moyens humains a des conséquences désastreuses (incarcération en quartier de majeurs, absence de suivi psychologique).

Les professionnel·les de la PJJ mobilisé·es les 14 et 29 août 2024 ont été rejoint·es par de nombreux acteur·ices de la justice des enfants et de la protection de l'enfance.

Si, à la suite des mobilisations, le ministère de la Justice a annoncé le déblocage en urgence de 3 millions d'euros de la réserve budgétaire, la DPJJ n'a aucunement garanti son imputation sur les personnels.

500 postes c'est 30 % des personnels contractuels de la PJJ qui ne sont ainsi pas renouvelés. Et pourtant à la PJJ, les concours annuels ne font plus le plein depuis plusieurs années, les conditions des contrats semblant plus bénéfiques aux candidats.

Au vu des coupes franches dans les budgets de tous les ministères, ce qui se passe à la PJJ doit nous alerter sur ce qui pourrait se faire dans d'autres administrations. Cette mobilisation nous rappelle pourquoi œuvrer à l'ouverture de concours, inciter nos collègues contractuelles à y candidater et défendre le statut de fonctionnaire titulaire.

A l'heure où le secteur social à tant de mal à recruter et à garder ses salarié·es, il est insupportable de voir nos collègues de la PJJ jetés ainsi. C'est encore 500 salarié·es du social que l'on risque de voir partir vers d'autres secteurs d'activités, des conditions de travail pour celles et ceux qui restent encore plus dégradées et les publics les plus fragiles laissés à l'abandon.

Le SNUASFP FSU apporte tout son soutien aux collègues de la PJJ.

Nathalie Andrieux Hennequin

SURFEZ SUR LE WEB

www.snuasfp.fsu.fr

Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.



Syndicat National Unitaire
des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

SNUASFP FSU

104 rue Romain Rolland 93170 BAGNOLET

Tél. : 01 41 63 27 55

Directeur de publication : Brice CASTEL

Impression : IMPRIMERIE L'IMPRIME

93330 Neuilly-sur-Marne

Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE

Conception graphique : Jeanet MELEZAN

CPPAP : 1022 S 06656

Ont participé à cette revue :

Nathalie Andrieux Hennequin -

Albine Caillié - Brice Castel - Sylvie Gachenard

E DUCATION

"Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle :

Passer de l'obligation à l'application !"

Le SNUASFP FSU était présent au Conseil économique, social et environnemental lorsqu'il a adopté en séance plénière mardi 10 septembre son rapport et avis « Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle » présentés par Cécile Gondard-Lalanne (Groupe Alternatives sociales et écologiques) et par Evanne Jeanne-Rose (Groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse).

L'avis a été adopté avec 119 voix pour et 19 abstentions

Une déception à la présentation qui laissait entendre que le rapport n'irait que sur des préconisations de ne pas remettre en cause l'EVARS sans évoquer les moyens à développer pour réellement appliquer les obligations légales déjà existantes.

La lecture de l'avis et de ses 25 préconisations quelques jours plus tard, confirme la déception de la présentation, voir questionne un avis initial déjà orienté au vu des choix des personnes auditionnées/ rencontrées (une professeure des écoles et un professeur d'EPS comme seuls représentants de l'Education Nationale, pas de représentation d'assistante sociale ni d'infirmière) et sur l'utilisation des contributions envoyées (les contributions n'apparaissent pas dans l'avis et notamment celle

de la FSU à laquelle le SNUASFP FSU a largement contribué).

L'avis ignore totalement le service social et les infirmières et sa préconisation 5 est inacceptable ("Ministère chargé des affaires sociales, Collectivités territoriales Le CESE préconise de renforcer, généraliser les Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle et de pérenniser leur financement dans tous les départements et bassins de vie. Le CESE préconise la tenue de permanences régulières de ces espaces dans les endroits fréquentés par les jeunes, dont l'école, le collège, le lycée et le CFA").

Ce rapport est décevant sur la réalité des acteurs d'EVARS à l'Education Nationale et hors-sol (ou provocateur ?) avec la préconisation N°2 demandant. "un rapport d'évaluation dressant l'état des lieux des violences ordinaires subies par les enfants et des pratiques éducatives dans tous les lieux pour améliorer les politiques publiques en matière d'aide à la parentalité et d'accompagnement des professionnelles et professionnels en contact avec les enfants" ;

Pour conclure sur des points positifs : il y a une affirmation de l'intérêt et de l'obligation d'EVARS et le CESE pose enfin un avis sur la façon dont sont traités les enfants ; la question cruciale de l'infantisme

dans notre société est posée (L'infantisme est la **discrimination systémique et collective envers les enfants, qui ne sont pas considérés comme des sujets de droit à part entière**)

Nathalie Andrieux Hennequin

Se syndiquer



E GALITÉ

Hommes - Femmes au sein de l'Éducation nationale

En France l'employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Cette obligation interdit toute différenciation de salaire fondée sur le sexe. 13 févr. 2019.

Les métiers du social et du soin au sein de l'éducation Nationale représente une majorité de femmes de catégorie A.

Pour les personnels sociaux intégrés en Catégorie A depuis 2019, les salaires et la rémunération traduisent une inégalité flagrante renforcée par le fait que beaucoup travaillent à temps partiel. En particulier les contractuelles à qui l'institution propose souvent des secteurs qui ne sont pas à temps complet.

Les grilles des salaires des AS employées dans l'éducation Nationale sont les plus faibles de la catégorie A ; l'employeur essaie de compenser cette première inégalité en proposant un indemnitaire important. Certaines collègues ont plus d'un quart de leur rémunération mensuelle en indemnitaire. Cette inégalité salariale devient très pénalisante lorsque les collègues femmes atteignent l'âge de la retraite : car leur déroulé de carrière est souvent morcelé avec des temps partiels et des arrêts de travail. De plus l'indemnitaire qui n'est pas pris en compte dans le calcul de la retraite affaiblit les revenus auxquelles les collègues peuvent prétendre : beaucoup partent donc ainsi à la retraite au-dessous du seuil de pauvreté !

Le ministère de l'éducation Nationale doit encore faire des efforts afin que les professions fortement féminisées soient alignées sur des vraies grilles de cadre A.

Il est absolument primordial que les grilles pour les Assistantes sociales soient réactualisées à minima sur celle des attachés.

Autre inégalité dans l'institution, les assistantes sociales des personnels ne sont pas invitées systématiquement dans les instances des formations spécialisées, alors que leurs compétences et leur diplôme d'état valident la gestion de crise, les relations des salariés avec l'employeur. Malgré les textes qui ne les citent pas dans la composition des instances FSSCT nous pensons indispen-

sables que toutes les assistantes sociales des personnels puissent être dans cette instance comme dans les autres ministères !

De manière générale ce ministère où une forte proportion de femmes travaillent doit encore faire des efforts sur le droit et sur différentes thématiques : les violences faites aux femmes, les inégalités salariales, l'accès aux postes à responsabilité et l'organisation du temps de travail !

En France, les hommes sont rémunérés en moyenne 24,4 % de plus que les femmes. En France, plus d'1 femme sur 4 occupe un emploi à temps partiel, contre moins d'1 homme sur 10. Les femmes sont surreprésentées en France dans le secteur du soin.

Par exemple, 91% des aides-soignantes sont des femmes. 15 févr. 2023

L'inégalité entre les sexes existe toujours à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les secteurs.

Le sexisme au travail crée des obstacles à la réussite des femmes en raison des inégalités de rémunération, des stéréotypes sexistes et de la diminution des promotions.

En France, à temps de travail équivalent l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 15,8%. Selon Eurostat, cet écart s'est même renforcé de 1,3 % en dix ans et place notre pays en 23ème position, soit presque 3 points en dessous de la moyenne européenne. 1 déc. 2022

L'égalité entre les hommes et les femmes existe lorsque les deux sexes sont en mesure de partager équitablement la répartition du pouvoir et de l'influence ; d'avoir les mêmes chances d'indépendance financière par le travail ou par la création d'entreprises ; de bénéficier d'un accès égal à l'éducation et de la possibilité de développer des ambitions, des intérêts et des compétences personnelles.

Il y a encore beaucoup de progrès à faire pour toutes les professions fortement féminisées dans tous les secteurs mais particulièrement au sein du ministère de l'éducation nationale et du supérieur.

Sylvie Gachenard

ECHOS DES ACADÉMIES

Le SNUASFP FSU se mobilise au quotidien dans les académies pour apporter soutien individuel et réflexion collective.

Face à un climat social et professionnel de plus en plus tendu, nous devons nous serrer les coudes et inventer ensemble de nouvelles façons de militer en faveur d'un travail social de qualité et éthique ! Rejoignez nous !



Grenoble

Référentes académiques

Gislaine bilhmaier
Odile Mery Claire
Claire Lise Martin

Référente départementale

Marine Guichon

Actions menées

Pour faire suite au mouvement du 22/03/2024, certaines collègues syndiquées ou non se sont mobilisées sur une journée de grève le 04/04/2024. Nous avons manifestés devant le Rectorat de Grenoble en fin de matinée et nous avons été reçues en audience au Rectorat.



Concernant la proratisation et le non versement de la Prime REP, à l'échelle du département de la Drôme, certaines collègues ont quitté leurs établissements scolaires et se sont déplacées à la DS-DEN 26 pour effectuer leurs permanences. Ces actions ont été relayées dans la presse locale.

Actions à venir

- Sujet autour du télé-travail
- Proratisation de la prime REP effective dans l'académie de Grenoble.
- Prime indemnitaire IFSE non attribuée au service social du CROUS

◇ Quelques exemples d'activités des sections académiques



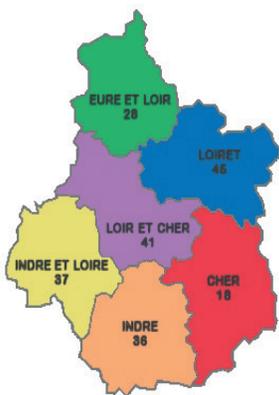
Toulouse

Référente académique
Julie DUBIE

toulouse@snuasfp-fsu.org

Actions menées

- RIS le 8 juillet pour faire le bilan de l'année
- Audience avec la DASEN de l'Aveyron le 28 juin
- Pour un certain nombre de collègue, inscription dans la case « observation » de la volonté que la rémunération indemnitaire soit transformée en rémunération indiciaire.



Orléans Tours

Référents académiques

Lise Bazier
Delphine Guyot

Actions menées

Mobilisation et audience avec le Rectorat d'Orléans Tours

Dans le prolongement du mouvement du 22 mars le SNUASFP FSU de l'académie Orléans Tours a enfoncé le clou et posé de manière forte au Rectorat l'urgence à répondre aux revendications de la profession : conditions de travail inacceptables, crise de recrutement, opacité dans les évolutions de carrière et mise en concurrence sauvage, tous les sujets ont été traités. Retour d'audience....

« Si les revendications nationales ont été abordées dans un premier temps, le SNUASFP FSU a ensuite rappelé les réalités de travail sur leur territoire : absence de matériel basique dans certaines permanences (pas de chaise de bureau, pas d'imprimante, d'armoire qui ferme à clef, etc), l'attribution de téléphones à touches dans certains départements et martelé l'urgence d'obtenir des réponses. En réponse, il sera donc répertorié les manques dans les différentes permanences. Cette remontée sera faite par 2 canaux : les CTRD qui devront rappeler aux chefs d'établissements par courrier le listing du matériel nécessaire à un bureau d'assistante sociale et une demande du rectorat sera faite aux chefs d'établissements de répertorier le matériel dans le bureau de l'assistante sociale.

Le SNUASFP FSU s'est également alerté à propos du manque de postes et la difficulté de recrutement de contractuels. L'augmentation de salaire des contractuels de 200€ a été notée. Toutefois cela pose le problème du manque d'attractivité du statut de fonctionnaire pour les collègues contractuels et donc la fragilisation de la profession.

Le SNUASFP FSU en fait remonter l'inquiétude de certaines collègues face à l'absence de fonds sociaux dans leurs établissements. Le rectorat se dit surpris par cette information et réaffirme devant le SNUASFP FSU qu'aucune difficulté n'est à craindre au niveau des fonds sociaux.

Au niveau des RH, le SNUASFP FSU indique que le changement de grade au tableau d'avancement est une source de mal être important pour de nombreux collègues dans l'académie et que le manque de transparence sur les critères retenus et le collège d'expert est en partie la cause de ce mal être.



Lise Bazier
Assistante sociale dans le Loiret
Membre du syndicat SNUASFP FSU
Social Les assistantes sociales dans la rue

Le rectorat convient que le manque de transparence est partagé par de nombreux corps de métier, et évoque qu'un travail pour la lisibilité des critères est en cours. Elle indique également que le collège d'experts est composé de la CTR, de 2 CTD et d'un SG.

Le SNUAFP FSU explique que dans plusieurs départements, l'invasion des services extérieurs (tels que la réussite éducative) nuit au travail quotidien des assistants de services sociaux en SSFE dans les collèges. Nous avons expliqué que ces intervenants extérieurs empiètent sur les missions du SSFE laissant ensuite à charge notre charge des situations très enkystés. Cela nuit gravement à la reconnaissance du SSFE au sein des établissements et également au mal être des assistant.es de services sociaux.

Le SNUASFP FSU met également en avant la perte de reconnaissance du service social dans les différents services de l'éducation nationale.

Le rectorat accède à la demande du SNUASFP FSU de rappeler à tous les chefs d'établissements par une note à la rentrée 2024 les rôles et les missions du SSFE et du SSP et de l'importance de ces 2 services sociaux dans la prévention des situations.

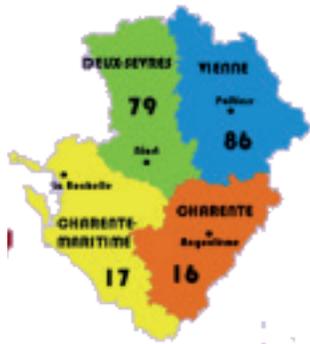
Pour finir, le SNUASFP FSU indique qu'il est fort dommageable que les CT adjoints ne soient reconnus officiellement comme tels ni par le statut ni par une prime. Le rectorat questionne alors le SNUASFP FSU sur le cadre d'intervention des CT adjoints, des CTD et des CT de bassin. »

Actions à venir

- Date des prochaines RIS :

Le 18 novembre 2024, de 13H30 et 16H30 en visio et à la FSU du Loiret.

Attente des suites de l'audience du 7 juin sur un sondage liés aux conditions matérielles des AS et une note auprès des chefs d'établissements sur la réaffirmations de nos missions SSFE/ASP.



Poitiers

Référente académique
Sylvie Gachenard

Référents départementaux

Andréa Maxime 16
Catherine Couvidat 17
Alice Rose 17
Mariza Daroussi 86
Alexandra Dumas 79

Actions à venir

- Date des prochaines RIS :
Dpt 16 - 79 et 17 : prévues avant fin décembre 2024
- Participation et présence du SNUASFP en CSA, FSSC-TA et FSSCTD et les GT



Normandie

Référents académiques

Laurent ADAM SA et SD14
Véronique HOARAU SD 50

Référents départementaux

Laurent Adam 14
Véronique Hoarau 50
Agnès Magnan 76

Actions à venir

- Date de RIS : 18 Octobre 2024 Caen
10 décembre Rouen
- sujets de la rentrée : Organisation du temps de travail, Télétravail/pause méridienne



Bordeaux

Référente académique

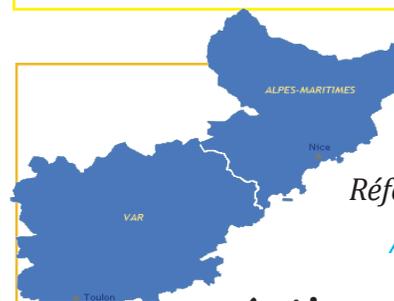
Valérie Paris
aquitaine@snuasfp-fsu.org

Référents départementaux

Nawel Ouared
Dominique Tapage

Actions à venir

RIS : 3 octobre 24 - 06 février 25
Fin d'année



Nice

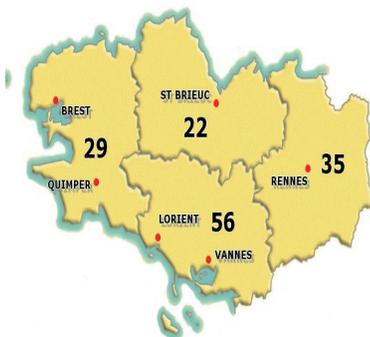
Référent académique

Aurélien Médan

Actions à venir

- Date de RIS : Octobre 2024
- sujets de la rentrée : Organisation du temps de travail, Télétravail
- Date des prochaines RIS : novembre 2024 à Nice et à Toulon
- Sujets locaux d'actualité :
Les collègues auprès des élèves réclament des téléphones portables. Pour bénéficier d'une messagerie téléphonique et échanger plus facilement avec les familles et les élèves.

Le SNUASFP en fait la demande depuis plusieurs années (négociations en cours au niveau de la région académique



Rennes

Référentes académiques

Nathalie Duvivier
Hélène Laingui

Référente départementale

Nathalie Duvivier

Actions menées

Nous avons proposé une HIS à suivre. Elle a permis d'amener certaines collègues à suivre le mandat de

ne pas retourner les statistiques et d'envoyer un rapport d'activité commun.

Interpellation de la DIPATE au sujet des tableaux d'avancement et sur les critères qui ne sont pas objectivés de façon évidente.

Accompagnement des collègues qui ont fait un recours suite à la publication du tableau d'avancement et leur non promotion.

Réflexion en cours : Les démarches administratives (Région Bretagne pour une « tarification solidaire » de la demi-pension et de l'internat dans les lycées) en ligne qui déshumanisent le service public et complexifient l'accès aux droits des populations les plus en difficulté.



Lille

Référents académiques
Caroline Waringhem

Référents départementaux
Murielle Ogou (59)
Emmanuelle Charlin (62)

Actions à venir

- Date des prochaines RIS : En octobre et novembre
- Date d'audience : Mardi 10 septembre
- Rencontres à prévoir avec les 2 CTD et la CTR

Des victoires, des défis, mais surtout de l'espoir !

Cette rentrée scolaire a été marquée par une audience rectorale où plusieurs sujets importants ont été abordés, aboutissant à des avancées.

L'un des points notables est le fait que nous avons réussi à faire infléchir la position du Secrétaire Général concernant les demandes de temps partiel sur autorisation dans le Nord. Contrairement à l'année dernière, aucune demande n'a été refusée cette année. C'est une belle victoire pour les collègues qui en avaient besoin et un signe que la persévérance paye.

Autre point positif, les remboursements des frais de déplacement, qui posaient problème depuis presque le début de l'année, ont enfin été obtenus pour tous... sauf les Conseillers Techniques (CT), pour qui ça traîne encore.

Nous devrions également voir arriver des smartphones plus adaptés à notre pratique professionnelle. Concernant le télétravail, sa mise en place est en cours, même si le SG du Nord a étudié de près notre ARTT. On entend aussi des rumeurs sur un possible réexamen des 10% et l'instauration d'une pause méridienne obligatoire. Rien de réjouissant...

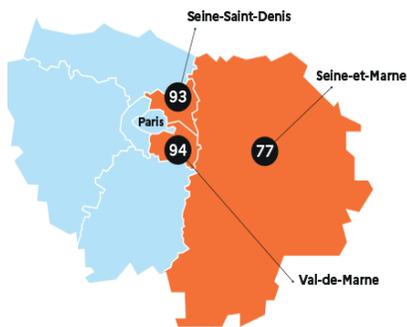
Depuis l'année dernière, une brigade premier degré a été mise en place dans le Nord, composée de quatre ASS, tandis que le Pas-de-Calais dispose depuis plus de quatre ans de sa propre brigade, avec trois collègues et bien entendu tout ça avec les rompus de temps partiel du SSFE. Malgré nos demandes répétées d'avoir accès aux bilans, ils n'ont à ce jour pas été communiqués par l'administration.

Malgré ces avancées, les défis restent nombreux. Le manque de transparence dans l'avancement continue de poser problème, et les entretiens professionnels ne sont toujours pas effectués automatiquement dans le Nord. Le nombre de collègues confrontés à des soucis de paie augmente également : entre les primes non versées, les erreurs de reclassement, et le cas récent d'une collègue qui n'a rien perçu ce mois-ci, la tension monte. On sent que les collègues sont épuisés, et beaucoup se posent la question de la capacité réelle de mobilisation lors des journées de grève, tant la lassitude est présente.

Pourtant, l'année dernière, nous avons battu notre record d'adhésion, preuve que notre action syndicale est reconnue et soutenue. Lors de notre rassemblement du 22 mars dernier, nous avons une belle délégation, marquant notre présence et notre détermination. Ces faits montrent que, malgré les difficultés, nous sommes capables de nous unir et de faire avancer nos revendications. La mobilisation reste possible, et ensemble, nous pouvons continuer à nous faire entendre.

Soyons solidaires, ne baissons pas les bras.

Ensemble, nous sommes plus forts !



Créteil

Référéntes académiques
Agnès Brielles

Référénts départementaux

Florette CHOMBLET 77

Agnès Brielles 93

Marlène Boulanger-Charneau 94

- Date des prochaines RIS : 14/10/2024

- Sujets locaux d'actualité : Télétravail, intervenants extérieurs « concurrents », charge de travail, relations avec la CRIP, primes REP-REP+, CIA.



Guyane

référénte académique
Anne Laure Fleury

snuasfp973@laposte.net

- Date des prochaines RIS : Novembre - Décembre 2024



Amiens

Référénts académiques
Dorothee Quertainmont

Référénts départementaux
Guillemette Quiquempois
Xavier Durand

social-perso60est@ac-amiens.fr

Actions menées

26 Juin 2024 : Audience avec le Recteur et la secrétaire générale après 4 reports.

Rappels des missions et du quotidien de nos services (SSFE, SSP, Sup) mise en avant de la souffrance au travail. Rappel des besoins en terme de créations de postes (pas de création ni de concours cette année) et de revalorisation indiciaire. Point télétravail, santé mentale, IFSE, CIA...

Actions à venir

- Date des prochaines RIS : début octobre
- Date d'audience : dernière audience en juin 2024

Photos du rassemblement devant le Rectorat d'Amiens du 15 mai 2024, date initiale de l'audience :





Versailles

Référents académiques
Célia BOUDEFOUA

Référents départementaux

Célia BOUDEFOUASD 91
Albine Caillié SD 95
Nathalie Andrieux Hennequin SD 78

Actions menées

Suite à la mobilisation du 22 mars :

- Boycott des stats
- Boycott des rapport de bassin pour une partie des collègues
- Certaines collègues ont noté sur leur entretien pro qu'elle souhaitait être augmenté en indiciaire
- Rencontre de la CTR
- Rencontre avec les DRH de Versailles pour évoquer nos conditions de travail et la proratisation des REP et REP+
- Rencontre avec le recteur le 12/09/24

Actions à venir

- Date des prochaines RIS
78 : 8/10/24 - 95 : 8/11/24 - 91 : 8/11/24
92 : 29/11/24 AM en visio
SSP et SSEtudiant : 27/11/24 en visio
- Travail sur les stats et les outils numériques
- Travail sur la problématique des Médiateurs d

Médiateurs « bien être scolaire » dans le 91 :

Une inacceptable mise en concurrence qui dévalorise notre profession

En 2022, il été voté un schéma directeur de sécurité et de prévention des violences et de la délinquance en Essonne , c'est dans ce cadre-là qu'il y a eu une expérimentation de la médiation bien-être scolaire dans les établissement du 91. Ce dispositif est référencé dans le schéma de lutte contre les rixes.

C'est suite à cela que le département, en 2023, décide de recruter des médiateurs « bien-être scolaire ». Actuellement, au nombre de 10, l'objectif est d'atteindre un effectif de 25 sur l'ensemble du département. Un diplôme Bac à Bac+2 est requis mais aucun diplôme de travail social. Ces médiateurs sont formés pendant quelques semaines par leurs pairs et pour le reste, ils sont sensés apprendre « sur le tas » en visitant différents services.

Chaque éducateur est affecté dans deux établissements et ses missions sont très ambitieuses :

- Développer la prévention en milieu scolaire (facilitation de la réflexion par le dialogue sur les conduites à risques, harcèlement, michetonnage, rixes...) en lien avec les partenaires du territoire.

- Concourir à la prévention des violences et de la délinquance en construisant un maillage solide avec les acteurs présents sur le territoire (commune, mission locale, police, gendarmerie, acteurs sociaux...)

- Développer un rôle de conseil et d'accompagnement des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative

- Intervenir auprès des élèves afin de prévenir et de gérer les difficultés, crises et conflits issus de situations individuelles ou collectives

- Aider aux élèves à résoudre les conflits par le dialogue et développer des valeurs de respect et de tolérance ainsi que de citoyenneté

- Rappeler les règles et de la loi en donnant un sens à celles-ci et aux sanctions posées par les membres de la communauté éducative.

- Contribuer à la dynamique de déploiement du projet jeunesse par un travail régulier en réseau avec les porteurs d'actions au sein des collèges (gestionnaire de projet, référents, coordonnateurs de territoire...)

- Identifier et être présent dans les espaces sensibles ainsi que pendant les moments critiques.

- Repérer, accompagner, suivre des élèves et les orienter vers d'autres professionnels si nécessaire

- Participer et conduire de projets éducatifs

- Participer à la communauté éducative, aux réunions institutionnelles et partenariales ;

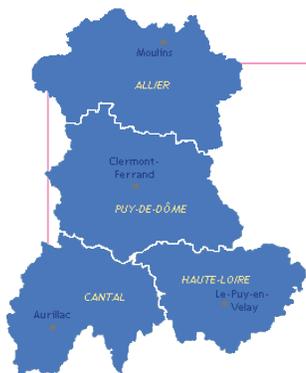
- Rendre compte de son activité à l'équipe de direction et au Département (bilan d'activité, partage de pratiques...)

C'est dans ce catalogue à la Prévert que chaque chef d'établissement crée une fiche de poste en fonction des besoins qu'il a identifié ce qui peut conduire un même médiateur à exercer des missions différentes dans chacun de ses lieux d'exercice. Par contre son employeur, le CD du 91 , lui assure les moyens matériels en local et équipement quand les assistantes sociales scolaires sont encore obligées parfois de négocier un bureau non partagé et une ligne téléphonique...

De manière plus générale on voit bien que ces médiateurs à qui l'on demande de rencontrer des élèves, faire des entretiens poussés, intervenir dans des démarches de prévention viennent télescoper les missions du service social scolaire sans en avoir la formation, le diplôme et le cadre déontologique. Par ailleurs, la plupart ne communique ni à l'équipe éducative, ni aux familles ce qui crée des difficultés dans l'accompagnement que l'assistant social peut mettre en place.

Pourquoi installer ces nouveaux acteurs à l'intérieur des établissements scolaires, qui ne sont pas tous concernés par des rixes, quand il y a tant à faire dans les quartiers ? Quel est le réel objectif poursuivi ? Cela ne conduit-il pas à invisibiliser encore un peu plus les assistantes sociales scolaires ? Autant de question que le SNUASFP FSU entend poser aux décideurs dans les semaines à venir !

Célia Boudefoua



Clermont Ferrand

Référents académiques

Manon Delcher
Clémentine Couderc

Référents départementaux

Pascale BLEYS Legendre
Maud Desforges

snuas.fp.clermont@gmail.com

Actions à venir

- Réunion Bureau académique : 23-09-24
- Date de RIS : 1er-10-24
- Demande d'audience rectorale pour le 10/10/23 en présence de Brice Castel : en attente de réponse

Victoire du Snuasfp Fsu de Clermont !!!

C'est avec une joie non dissimulée que nous avons appris que le Rectorat de Clermont validait la possibilité pour les AS et les CT de faire journée continue !!!! La fin d'une injustice !!! Après plus de 2 ans de combat de la section locale du SNUASFP FSU, notre voix a été entendue !!!

Audiences, courriers, préavis de grève, fiches SST... Les adhérent.es du SNUASFP n'ont pas ménagé leur peine pour faire comprendre au Rectorat que nous sommes effectivement sur le terrain tout au long de la journée et que la pause méridienne n'est qu'un concept pour nous, pas une réalité!

Merci à tous.tes les AS et CT qui se sont mobilisé.es collectivement et massivement!



Le SNUASFP FSU de Clermont, mobilisé aux assises de la protection de l'enfance

Le jeudi 27 juin 2024, devant le palais des congrès de Lyon et à l'occasion des Assises de la Protection de l'enfance, le SNUAS FP FSU était mobilisé pour dénoncer les conditions de travail des AS et CT de l'Éducation Nationale, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance, une de nos missions principales.

En effet, les assistant.es de service social et les conseiller.es techniques de service social de l'Éducation Nationale expriment, depuis de nombreux mois, leur sentiment de ne pas être reconnu.es à la hauteur de leur engagement.

Le SNUASFP FSU n'a eu de cesse d'interpeller le gouvernement sur l'urgence qui s'exprime, tant au sujet d'une revalorisation salariale fortement attendue que sur le manque de moyens humains

conduisant à ne pas pouvoir faire face aux besoins qui ont fortement augmenté ces dernières années.

Le nombre de postes d'assistantes sociales scolaires est insuffisant par rapport aux besoins. Ce manque de moyen entraîne un manque de suivi personnalisé et régulier, crucial pour la protection de l'enfance, quand on sait que la grande majorité des signalements des situations d'enfants en danger émane de l'Éducation Nationale.

Le service social en faveur des élèves fait, de manière unanime sur le territoire, le constat d'une nette augmentation de la complexité des situations d'élèves nécessitant un accompagnement social.

Outre l'aspect quantitatif, nous constatons, depuis plusieurs années, une nette dégradation des situations familiales nécessitant la mise en œuvre rapide de mesures de protection. Aujourd'hui, les délais de mise en place des prises en charge se trouvent encore trop longs. Le service social en faveur des élèves, un des derniers services publics facilement accessible aux parents en difficulté mais aussi le seul service social en contact quotidien avec les élèves, est confronté, de fait, à l'accompagnement, souvent dégradé, de situations compliquées: enfants à la rue, ado en danger, élèves relevant d'une mesure éducative, MNA,....

Cet état de fait, outre une montée en charge de l'activité, concentre trop souvent l'intervention du service social en faveur des élèves sur de l'urgence, au détriment des missions de prévention inhérentes au service.

Cette situation implique une forte charge mentale pour les personnels, génère épuisement professionnel et frustration, renforce le sentiment d'invisibilité ressenti depuis de nombreuses années.

Comme l'ensemble des professionnels du secteur social, et encore plus en Juin 2024 en pleine période d'élections législatives anticipées, le service social en faveur des élèves a traversé un questionnement lié à l'évolution du métier en lien avec le contexte politique actuel:

Quelle place pour le travail social dans l'incertitude politique actuelle ? Comment appliquer des mesures gouvernementales qui vont à l'encontre de tous les principes du travail social? Nous sommes fonctionnaires mais nous refuserons d'exécuter des politiques publiques discriminantes. Un élève doit rester un élève, peu importe sa culture, son orientation sexuelle, son genre ou sa nationalité. Nous continuerons de porter les valeurs éthiques et déontologiques du travail social.

Vendredi 22 mars, c'est plus du tiers de la profession qui s'est rassemblé en participant à une manifestation nationale à Paris. Depuis, de nombreuses manifestations ont mobilisé les ASS scolaires partout en France. Le SNUAS FP FSU a continué d'exprimer sa colère le jeudi 27 juin à Lyon.

Nous sommes déterminé.es à défendre notre profession, à défendre nos élèves et nous continuerons de nous unir tant que cela sera nécessaire!



BULLETIN D'ADHESION 2024-2025

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
 Fédération Syndicale Unitaire
 22 rue Malmaison – 93170 Bagnolet
 Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
 Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.fr

Bulletin d'adhésion 2024-2025

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code postal _____
 Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
 Grade _____ Echel. _____ Indice _____ MAIL: _____
 Situation administrative :
 Titulaire Disponibilité Détaché(e) Temps partiel _____ %
 Stagiaire Contractuel(le) Retraité(e)



Vous avez le choix de recevoir la revue POUR de la FSU, par voie dématérialisée ou postale
 Merci de cocher l'option choisie : VOIE DEMATERIALISEE VOIE POSTALE

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique : Etat Territoriale Hospitalière
 Education Nationale Autres
 Etablissement _____ Service d'affectation _____
 Ville d'exercice _____ Code postal _____
 Académie (si éducation nationale) _____ Région _____
 Tél 1 Pro _____

J'accepte de fournir au SNUASFP-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que l'NUASFP FSU.

Tableau des cotisations 2024-2025

Assistant.e de service social des administrations de l'État

Grade 1														
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Indice	395	409	420	431	445	457	470	487	507	528	551	571	581	597
Cotisation	105	110	110	115	125	130	135	140	150	155	165	175	175	180
Coût réel	35,7	37,4	37,4	39,1	42,5	44,2	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	59,5	61,2

Grade 2											
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice	438	453	467	483	502	527	550	571	590	610	632
Cotisation	120	125	135	140	150	155	165	175	180	185	190
Coût réel	40,8	42,5	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	64,6

Conseiller.e technique de service social des administrations de l'État

Grade 1												
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice	443	460	476	493	510	534	553	571	595	616	645	663
Cotisation	125	135	140	145	150	155	165	175	180	185	195	200
Coût réel	42,5	45,9	47,6	49,3	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	66,3	68

Grade 2								
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indice	541	566	584	608	625	650	674	685
Cotisation	160	170	180	185	190	195	200	205
Coût réel	54,4	57,8	61,2	62,9	64,6	66,3	68	69,7

Etudiant.e.s/contractue l.l.e.s	25
Retraité.e.s	110
Temps partiel	Cotisation x temps partiel (%)

Important : la cotisation réglée ouvre droit à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % (voir coût réel indiqué dans les tableaux de cotisation)

REGLEMENT PAR CHEQUE
 Nombres de chèques 1 2 3
 Montant réglé :

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :
 de 3 à 5 mensualités selon la date d'arrivée !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
 à compléter

Nom et prénom

Adresse

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

.....

Code international identification de votre banque - BIC

.....

A envoyer accompagné d'un RIB avec votre bulletin d'adhésion à : SNUASFP FSU
 22 rue Malmaison
 93170 Bagnolet

Le.....
 Signature